

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER »

Siège social : Z.I. Djebel Oust -1111- Bir Mcherga-Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **22 juin 2022**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **6 039 150 dinars** par incorporation:

- des réserves spéciales d'investissement constituées en vertu des dispositions de l'article 24 de la loi de finance pour la gestion de l'exercice 2019 d'un montant de 6 022 034,067 dinars ;
- d'une partie des primes d'émission d'un montant de 17 115,933 dinars.

Les **6 039 150 actions nouvelles gratuites**, d'une valeur nominale de Un (01) dinar chacune, seront attribuées aux anciens actionnaires à raison de **deux (02) actions nouvelles gratuites pour onze (11) actions anciennes**.

Suite à cette augmentation, le capital de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER passera de 33 215 325 dinars à **39 254 475 dinars**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse et ce, à partir du **28 Juillet 2022**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} Janvier 2023**.

Cotation en Bourse :

- Les actions anciennes SOTUVER seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **28 Juillet 2022**;
- Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir du **28 Juillet 2022**, séparément des actions anciennes et ce, jusqu'à la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.
- Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **28 Juillet 2022**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **28 Juillet 2022**.